



COMPTE-RENDU

Comité régional de consultation des enseignants

6 janvier 2026

1. Mot de bienvenue

2. Présences

Mme Annabelle Boivin, enseignante à l'école La Ribambelle
Mme Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides
Mme Marie-Pier Lincourt, enseignante au CFP des Sommets
M. Daniel Machabée, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure
Mme Geneviève Mercier, enseignante orthopédagogue à l'école L'Odyssee
Mme Fanie Racette, enseignante à l'école Fleur-des-Neiges
Mme Myriam Turcotte, vice-présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Consultation - Journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants –secteur Jeunes - année scolaire 2026-2027

Considérant que le 8 mars 2027 et 30 avril 2027 sont des journées pédagogiques flottantes et qu'il est impossible de prévoir si elles seront maintenues, les enseignantes et enseignants ne peuvent donc pas planifier ni le lieu ni le contenu de ces journées;

Considérant la proposition du comité régional de consultation au point 8 de ce procès-verbal;

Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le contenu et le lieu sont déterminés par les enseignantes et enseignants soient les 2 novembre 2026, 4 décembre 2026, 16 avril 2027 et 21 mai 2027.

Considérant que le 25 juin 2027 fait partie des journées pédagogiques de fin d'année où plusieurs rencontres ont lieu et où les enseignantes et enseignants doivent préparer l'année scolaire suivante tout en finalisant l'année scolaire en cours ainsi que les bulletins, il n'est pas judicieux d'utiliser ce moment comme étant une journée où les enseignantes et enseignants peuvent déterminer le lieu où ils effectueront leur travail;



Considérant qu'il peut être favorable que tous les secteurs d'enseignement aient la même journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants;

Le comité recommande que la journée pédagogique supplémentaire dont le lieu est déterminé par les enseignantes et enseignants soit le 12 février 2027.

5. Consultation - Journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants –secteur Éducation des adultes - année scolaire 2026-2027

Considérant que le 4 janvier 2027 est la première journée de travail à la suite du congé des Fêtes et que les enseignantes et enseignants ont besoin de temps pour préparer leur cours;

Considérant que les secteurs de la formation générale des adultes et la formation professionnelle font maintenant partie d'un seul centre, il serait pertinent d'arrimer leurs journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants;

Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants soient 20 novembre 2026 et 30 mars 2027.

Considérant qu'il peut être favorable que tous les secteurs d'enseignement aient la même journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants;

Le comité recommande que la journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants soit le 12 février 2027.

6. Consultation - Journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants –secteur de la Formation professionnelle - année scolaire 2026-2027

Considérant que le 4 janvier 2027 est la première journée de travail à la suite du congé des Fêtes et que les enseignantes et enseignants ont besoin de temps pour préparer leur cours et créer des liens;

Considérant que le 10 juin 2027 fait partie des journées pédagogiques de fin d'année où plusieurs rencontres ont lieu et où les enseignantes et enseignants doivent ranger leur matériel en vue des vacances estivales, il n'est pas judicieux d'utiliser ce moment comme étant une journée où les enseignantes et enseignants peuvent déterminer le lieu où ils effectueront leur travail;

Considérant que les secteurs de la formation générale des adultes et la formation professionnelle font maintenant partie d'un seul centre, il serait pertinent d'arrimer leurs journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants;

Le comité recommande que les journées pédagogiques dont le lieu et le contenu sont déterminés par les enseignants soient 20 novembre 2026 et 30 mars 2027.



Considérant qu'il peut être favorable que tous les secteurs d'enseignement aient la même journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants;

Le comité recommande que la journée pédagogique dont le lieu est déterminé par les enseignants soit le 12 février 2027.

7. Consultation – Contenu journée pédagogique SRÉ du 9 mars 2026

Considérant que l'offre de formation est sur invitation;

Le comité recommande d'accepter l'offre de formation du service des ressources éducatives du 9 mars 2026.

Le comité tient à informer que les formations offertes en demi-journées seraient une formule plus appréciée des enseignantes et enseignants puisqu'elles permettraient à ces derniers d'avoir du temps lors des journées pédagogiques pour travailler sur leurs différents dossiers. Les journées complètes de formation pourraient être un frein aux inscriptions malgré l'intérêt des thèmes abordés.

8. Consultation - Journées pédagogiques réservées SRÉ année scolaire 2026-2027

Considérant que le SRÉ demande qu'une journée pédagogique leur soit réservée en début d'année;

Considérant qu'à la mi-année plusieurs nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants se joignent aux équipes-écoles et qu'ils pourraient bénéficier des journées pédagogiques réservées au service des ressources éducatives;

Le comité recommande que les journées pédagogiques réservées au service des ressources éducatives soient le 5 octobre 2026 et le 27 janvier 2027.

9. Consultation - Journées pédagogiques –secteur Jeunes - année scolaire 2027-2028

Considérant que la convention locale prévoit que la documentation pertinente en lien avec les calendriers scolaires doit être remise 15 jours ouvrables avant la tenue de la réunion;

Le comité recommande de reporter ce point afin de respecter les délais de consultation et d'organiser une rencontre extraordinaire du comité régional de consultation le 30 janvier 2026.

10. Consultation - Journées pédagogiques –secteur Éducation des adultes - année scolaire 2027-2028

Considérant que la convention locale prévoit que la documentation pertinente en lien avec les calendriers scolaires doit être remise 15 jours ouvrables avant la tenue de la réunion;

Le comité recommande de reporter ce point afin de respecter les délais de consultation et d'organiser une rencontre extraordinaire du comité régional de consultation le 30 janvier 2026.

11. Consultation - Journées pédagogiques –secteur de la Formation professionnelle - année scolaire 2027-2028

Considérant que la convention locale prévoit que la documentation pertinente en lien avec les calendriers scolaires doit être remise 15 jours ouvrables avant la tenue de la réunion;

Le comité recommande de reporter ce point afin de respecter les délais de consultation et d'organiser une rencontre extraordinaire du comité régional de consultation le 30 janvier 2026.

12. Sujets divers

Sans objet.

13. Prochaine rencontre

30 janvier 2026.